

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 07 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU, Béatrice REDON

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Messieurs Michaël BAUDET, Sébastien BOUL (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Jean BELLEC (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-04

TARIFS MEDIATHEQUE 2023

Rapporteur : Monsieur Eric TOULGOAT, Adjoint en charge de la Vie Associative, Sportive et Culturelle

Par délibération n° 2022-113 du 13 décembre 2022, les tarifs des services municipaux ont été fixés pour l'année 2023.

Les prestations de la Médiathèque n'ayant pas été intégrées, il convient de les revaloriser. En tenant compte du contexte économique et de l'inflation prévisionnelle, il vous est proposé une revalorisation de 6 %, sur le même principe que celui appliqué à l'ensemble des tarifs municipaux.

TARIFS	2022	2023 (+ 6 %)
LANGUEUSIENS		
0-25 ans	Gratuit	Gratuit
26 ans et plus	9,30 €	9,90 €
Familles	17,50 €	18,60 €
Bénéficiaires d'allocations spécifiques (sur présentation de justificatif Pôle emploi, CCAS, CAF...)	3,60 €	3,80 €
Vacanciers	3,60 €	3,80 €
Collectivités	Gratuit	Gratuit
Intervenants Petite Enfance	Gratuit	Gratuit
EXTERIEURS		

0-25 ans	9,30 €	9,90 €
26 ans et plus	12,40 €	13,10 €
Familles	23,70 €	25,10 €
Bénéficiaires d'allocations spécifiques (sur présentation de justificatif Pôle emploi, CCAS, CAF...)	3,60 €	3,80 €
Vacanciers	5,20 €	5,50 €
Collectivités	Gratuit	Gratuit
Intervenants Petite Enfance	Gratuit	Gratuit

En conséquence, **je vous propose** :

- d'appliquer cette nouvelle tarification à compter du **1^{er} mars 2023** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (contre de Françoise HURSON et son pouvoir Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marie-Noëlle MORISE, abstention de Marion BOUCHEVREAU et Christophe MINAUD).